



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 7/4/26

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_04-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 2 avril 2026
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	24	
DATE DE LA CONVOCATION			
27 mars 2026			
DATE D'AFFICHAGE			
27 mars 2026			

Etaient présents : 21

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES, SAUVAGE, SAGNIEZ, DEMAJEAN,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE, BESOMBES, MIJOULE, LICTEVOUT, CAZES,

Procurations : 03

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme GIRAUD avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 03

Mme HARBONN,
M. LOISEAU
Mme SAUVAGNAT

Mme GAMBET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-03-04

**Election des 2 délégués de la commune
à Haute Garonne Environnement**

Le maire explique que la Commune adhère directement au Syndicat Haute Garonne Environnement pour les compétences suivantes :

- Information et concertation des élus et acteurs locaux sur l'environnement
- Sensibilisation et éducation du grand public à l'environnement



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 7/14/26

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_04-DE



A ce titre la Commune est représentée au comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant. En application de l'article L 5711-1 du CGCT, pour les communes, le choix ne peut porter que sur l'un des membres du Conseil Municipal.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant au Comité syndical de Haute Garonne Environnement, au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

Toutefois, en application de l'article L 5211-7 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

En application de l'article L5211-7 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions), décide de ne pas procéder par scrutin secret à cette désignation.

à la majorité/l'unanimité (par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions), dut que

Le délégué titulaire élu à HGE est :

- M. Michel RENOUX

Le délégué suppléant élu à HGE est :

- Mme Sabine SAUVAGE

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 2 avril 2026
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

